AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-6-79124097

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur de recettes de la D.D.A.

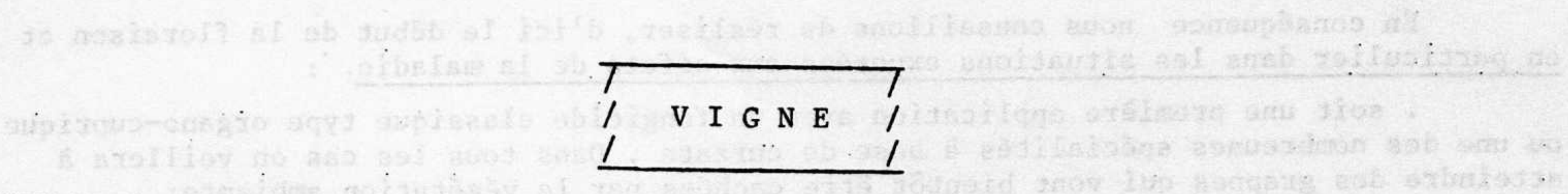
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 92.41.42

N° 18 - 31 mai 1979



V I G N E

EUDEMIS (Aude - Hérault - Gard) :

La présence de jeunes chenilles dans diverses situations favorables aux "vers" comme la Costière du Gard, la rive Nord de l'Etang de Thau, les collines proches de la mer et la plaine littorale, incite à conseiller des interventions insecticides localisées. On prendra soin, auparavant, de vérifier la présence des chenilles et d'estimer l'ampleur des attaques, le degré de contamination pouvant varier sensiblement d'un clos à l'autre.

A ce stade du développement et en première génération, les insecticides à action rapide tels que les parathions éthyl et méthyl sont intéressants.

COCHYLIS :

L'activité de ce papillon apparaît peu intense ce printemps. En cas de besoin et en observant les réserves faites pour l'Eudémis on pourra intervenir là encore de façon curative.

PYRALE :

Une nouvelle "montée" est observée. Ce regain d'activité est sensible à l'Est de Montpellier et dans la vallée du Vidourle. Une seconde application apparaît nécessaire. L'efficacité des parathions conseillés pour la protection des grappes peut s'avérer insuffisante contre les chenilles de Pyrale. Mettre à contribution des insecticides à base de méthomyl, d'acéphate ou d'un pyréthrinoïde de synthèse.

OIDIUM :

Cette maladie est virulente. Elle a été parfois mal combattue et mal contrôlée.

Il est possible d'intervenir encore de plusieurs façons :

a/ - en pulvérisant régulièrement un soufre micronisé mouillable à doses croissantes de matière active jusqu'à la fin du printemps;

b/ - en réalisant un poudrage soigné avec un soufre en poudre en cours de floraison;

c/ - en faisant confiance au nouvel anti-oïdium à action systémique , le triadiméfon (Bayleton 5). Pulvérisé en respectant les conditions d'application propres aux substances pénétrant dans le végétal, cette nouvelle acquisition apparaît comme précieuse en cette saison et au stade de développement atteint par la vigne. Elle doit être utilisée à une cadence de 14 jours, associée ou non aux anti-mildiou à action systémique, jusqu'à la lignification de la rafle.

P.1.3.19

MILDIOU :

A la fin mai aucun foyer primaire n'a encore été repéré en Languedoc-Roussillon ce qui ne veut pas dire qu'il en existe aucun parmi les 450.000 ha. de vigne de la région. Pourtant le danger latent demeure, fin mai, quasi nul.

La vigne approche du stade de la floraison qui constitue une période critique. Il n'est pas raisonnable de laisser sans aucune protection, des grappes qui seront dans peu de temps, plus difficiles à toucher et donc à protéger et parallèlement moins à même de profiter des anti-mildiou à action systémique.

En conséquence nous conseillons de réaliser, d'ici le début de la floraison et en particulier dans les situations exposées aux effets de la maladie :

. soit une première application avec un fongicide classique type organo-cuprique ou une des nombreuses spécialités à base de curzate . Dans tous les cas on veillera à atteindre des grappes qui vont bientôt être cachées par la végétation ambiante;

. soit une seconde intervention avec un anti-mildiou à action systémique pour prolonger et renforcer les effets de la première application conseillée le 16 mai. Au stade herbacé les grappes jeunes sont mieux à même de profiter de la protection assurée et plus à l'abri des méfaits d'un champignon dont les dégâts, sous notre climat, peuvent être rapides et difficilement maîtrisables au niveau des grappes. Il est recommandé, dans ce second cas, de réaliser cette nouvelle intervention avec la même spécialité que la première fois.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES :

Les précipitations de la fin de ce mois ont relancé l'activité des premiers foyers de tavelure. La maladie s'est parfois installée sur de jeunes fruits. La protection des organes sains doit être assurée avec un des nombreux fongicides homologués contre cette maladie.

OIDIUM du POMMIER :

Dans les plantations du littoral et des dépressions de garrigues, ce champignon s'avère, comme sur la vigne, virulent. Le mélange ditalimphos + captane (Longcap) doit être ajouté à la liste des produits conseillés.

PUCERONS :

Ajouter un aphicide, à action pénétrante (systémique) , pour combattre les pucerons dont les colonies sont décelées actuellement.

Intervenir avant la crispation des feuilles des extrémités des pousses, de préférence le soir et en mouillant copieusement.

CARPOCAPSE :

L'activité de ce ravageur est devenue plus soutenue depuis quelques jours. Les vergers de pommiers étant les plus exposés au début de juin, on veillera à leur assurer une protection immédiate. Ceux de poiriers peuvent attendre.

.../...

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

OIDIUM :

La protection doit être maintenue sur les arbres à noyau sensibles à cette maladie (abricotiers et nectarines en particulier).

TORDEUSE ORIENTALE :

Nous rappelons la nécessité de traiter (voir bulletin précédent).

MOUCHE DE LA CERISE :

La protection doit être assurée en tenant compte des délais d'emploi avant récolte imposés à chaque matière active. La décaméthrine (Décis) , nouvelle venue dans ce domaine, peut être utilisée jusqu'à la cueillette.

CAPNODE -

Le Grand Bupreste des arbres fruitiers à noyau a commencé à déposer ses oeufs, au pied des abricotiers et des cerisiers en particulier. La lutte consiste à pulvériser dès réception de cet avis une solution de lindane sur la base des troncs et sur le sol dans un rayon de 60 à 80 cm. Selon l'âge et la taille des arbres la quantité d'insecticide varie de 1 à 3 g. de matière active par sujet.

CULTURES LEGUMIERES

ASPERGES

Chenilles à fourreau :

Les vols des premiers papillons ont été repérés , au départ des fourreaux, faciles à trouver dans la terre des billons.

La seule lutte possible vise la destruction des larves sortant des oeufs. L'incubation durant un mois il est trop tôt pour intervenir utilement.

Rouille :

Pour lutter contre cette maladie, utiliser soit un organo-cuprique ou un fongicide de synthèse (manèbe, mancozèbe...). Deux applications sont nécessaires à quelques jours d'intervalle. La protection sera étendue à l'ensemble des plantations au fur et à mesure que l'on arrêtera la cueillette des turions.

TOMATES

Alternaria :

Contre cette maladie, qui s'est manifestée depuis quelques jours, lutter à l'aide de fongicides à base de manèbe ou de mancozèbe, aux doses normales d'emploi conseillées par les fabricants.

P.1320

POMMES de TERRE

Mildiou et Alternaria :

Les primeurs sont en cours d'arrachage. La protection des cultures à récolter plus tardivement doit être assurée dès maintenant à l'aide de produit organo-cupriques ou d'un fongicide de synthèse.

Les préparations nouvelles à base de métalaxyl (Acylon) ont reçu cette année une autorisation de vente à la dose de 200 g. de produit commercial par hectolitre d'eau, ainsi que certaines à base de curzate (Sygan par exemple), à la dose de 300 g.

CEREALES (Gard)

Pucerons :

La présence de pucerons est décelable, notamment en Camargue et plus rarement en Lauragais. Le seuil d'intervention qui doit être dépassé pour réaliser une opération économiquement défendable, a été fixé à la présence sur la moitié des épis d'au moins cinq pucerons.

Il convient d'intervenir suffisamment tôt, avant le durcissement des grains et avec des spécialités reconnues non dangereuses pour les abeilles : pyrimicarbe, phosalone, bromophos ou endosulfan.

CONIFERES D'ORNEMENT

Dans toute la région on constate des dessèchements de cyprès, en particulier de cyprès bleu (Cupressus arizonica Glauca) parfois localisés à une portion plus ou moins importante de la frondaison, parfois généralisés à l'ensemble du feuillage. Il s'agit de dessèchements dont le processus s'accélère depuis quelques jours.

Les causes sont multiples. Les unes proviennent de la faible rusticité de cette espèce et de ses difficultés d'adaptation aux conditions de sol et d'exposition difficiles. D'autres sont à rechercher dans une sècheresse automnale peu banale. Enfin, dans certains cas, les effets imputables aux conditions précédentes sont accrus et multipliés par l'action des colonies de pucerons. Dans ce dernier cas il est bon de soulager les arbres et haies envahis en pulvérisant une spécialité à base de déméton, de vamidothion ou de monocrotophos.

La réalisation de ces traitements exige de prendre de grandes précautions au cours de l'épandage des produits si les sujets à protéger sont proches d'habitation.

Les bulletins n° 16 et 17 ont été adressés aux agriculteurs du LAURAGAIS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de Circonscription,

V.LAGAUDE

Tirage du 31 mai 1979
1300 exemplaires

SERVICE DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
COMPOSITION DES
NOUVELLES SPECIALITES
ANTI - MILDIOU

Circonscription Phytosanitaire
LANGUEDOC-ROUSSILLON

1.1.1979

FIRME	Nom Commercial	Dose m.a. / Hl homologuée	Concentration en m. a. du P.C.	Dose d'emploi de la spécialité à l'hectolitre	OBSERVATION
SANDOZ	Rémiltine (	curzate + mancozèbe 12 g. 140 g	4% - 46,5%	0,3 %	
LA QUINOLEINE	Fulvax (	" "	" "	"	
R.S.R.	Novofix	curzate + zinèbe 12g 140 g	4,8% - 56%	0,25%	
R.S.R.	Cuprofix CZ activé	curzate + cuivre + zinèbe 12g 85g 35 g	2,4% - 17% - 7%	0,5%	
SEPPIC	Syphal	curzate + captafol + cuivre 12g 24 g 60 g	2% - 4% - 10%	0,6%	
SEPPIC	Sygan	curzate + captafol + folpel 12 g 24 g 36g	3,3%-6,7% -10%	0,.6%	
PROCIDA	Antéor	curzate + folpel 12g 100 g	4% - 33,4%	0,3%	
PROCIDA	Antéor C	curzate + cuivre + folpel 12g 75g 50g	2% - 12,5%-8,33%	0,6%	
CIBA-GEIGY	Acylon	métalaxyl 30 g	12%	0,25%	Tableau C-Délai 15 jours
CIBA-GEIGY	Acylon bleu	métalaxyl + cuivre 22,5g 52,5g	15% - 35%	0,15%	Tableau C-Délai 15 jours Tolérance 0,6mg/kg
PEPRO	Mikal	éthyl phosphyte + folpel d'aluminium 150g 75g	50 % - 25%	0,30%	Délai 60 j. :Tolérance : 2mg/Kg en acide éthyl phosphonique et 25mg/et Kg en acide phosphoreux

P 321

SERVICE DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
ACTIONS DES NOUVEAUX
ANTI-MILDIOU

Circonscription Phytosanitaire
LANGUEDOC-ROUSSILLON

1.1.1979	PRODUITS CLASSIQUES	PRODUITS PENETRANTS		Produits SYSTEMIQUES	
	cuivre dichlofluanide folpel mancozèbe manèbe	curzate + mancozèbe " + folpel " + " + cuivre " + " + captafol " + cuivre + captafol " + zinèbe " + zinèbe + cuivre	Rémiltine Fulvax Antéor Antéor C Sygan Syphal Novofix Cuprofix CZ	éthyl phosphyte d'aluminium 150g + folpel 75g Mikal	métalaxyl 22,5 g + cuivre 52,5 g Acylon bleu
Action préventive	OUI	OUI		OUI	OUI
Action pénétrante	NON	OUI mais localisé aux organes couverts par le fongicide		OUI	OUI
Action systémique dans organes jeunes et fonctionnels	NON	NON		OUI	OUI
				Nécessité d'intervenir avant la floraison quelles que soient les conditions climatiques de l'année pour protéger utilement les grappes	
Action stoppante	NON	OUI jusqu'à 3 - 4 jours après pénétration		3 - 4 jours après application(prévisions apportées par la Firme	jusqu'à 4-6 jours après pénétration
Renouvellement après lessivage	Obligatoire après pluie > 20 m/m	Dès que possible au plus tard trois jours après pluies contaminatrices		OUI si pluie survient moins 1/2 heure après l'application.	OUI si pluie survient moins 1/2 heure après l'application.